LE SERVICE CATHOLIQUE DES FUNÉRAILLES

Au cours des quinze dernières années, mon quotidien a été rythmé par l'accompagnement de familles en deuil. À leurs côtés, mon service consiste à construire, puis à accompagner, le parcours rituel qu'elles vivront à la suite de la dépouille de leur parent décédé. Ce travail, apparemment très organisationnel et matériel, est l'occasion tout d'abord de nouer une relation d'accompagnement fondée sur un besoin de secours. En effet, dans un monde qui occulte si fortement les réalités de la mort, les personnes qui y sont confrontées les vivent de façon très démunie. Sans repère ni aide, elles entrent dans le deuil avec le sentiment qu'à la peine de la séparation s'ajoute un manque cruel de soutien social autre que professionnel. Les solidarités de voisinage, propres à la société rurale traditionnelle appartiennent au passé. Elles ont laissé place à des services compétents et dévoués, mais dont l'esprit ne peut être comparé à celui notamment des sociétés charitables héritées du Moyen Âge, inspirées par des idéaux de gratuité et de solidarité qui ont fait de l'ensevelissement des morts une œuvre de charité.

S'il est inutile de regretter le passé, il est de notre devoir de chrétiens de donner sens à la modernité et de ne pas vivre comme une fatalité tout ce qui nous semble dénué d'humanité. C'est à cet appel que j'ai personnellement répondu en créant au début des années 2000 le « Service Catholique des Funérailles » (SCF). Après une petite dizaine d'années d'immersion dans le monde funéraire, je me suis lancé, dans

le diocèse de Paris, en lien avec le Cardinal Lustiger, dans l'aventure d'une sorte de refondation des valeurs oubliées de ces métiers. Leur financiarisation, dans un contexte de forte sécularisation, pèse en effet lourdement sur la perte de sens de ce qui se joue au moment des obsèques, pour ceux qui les vivent. Pour le comprendre, il nous faut repartir du commencement.

L'homme se distingue du règne animal par son souci instinctif de la dignité de la sépulture de ses semblables. Ainsi, depuis des temps immémoriaux, du trépas à la sépulture, des rites, différents selon les époques et les cultures, sont venus donner au parcours emprunté par la dépouille un relief symbolique sans équivalent dans la vie sociale. Dans l'Occident chrétien, ces rites ont peu évolué au cours des dix derniers siècles, selon l'analyse qu'en a fait l'historien Philippe Ariès. Et puis, au milieu du siècle dernier, où tant de mutations sont à l'œuvre, notamment du point de vue de la foi, la mort devient le tabou social par excellence, alors même que celui qui pesait sur la sexualité vole en éclats. L'homme contemporain, ne voyant plus dans la mort que l'effroi de la séparation qui en découle, se détourne obstinément de cette réalité et de la pédagogie de la vie qu'elle porte en elle. Tous les processus funéraires en sont marqués : la mort est déplacée dans des lieux collectifs et anonymes, tandis que le parcours rituel de référence est progressivement remis en cause. L'atomisation des comportements par la diversification des lieux de décès, des lieux de célébration et des modes de sépulture caractérise ce temps dans lequel nous sommes et dans lequel je sers les familles.

Mon travail consiste donc d'abord, dans l'accueil des familles, à leur donner les clefs de l'événement qu'elles s'apprêtent à vivre. Dans un monde où rien ne correspond plus à un protocole rituel préexistant, il nous faut ensemble décider du chemin que nous allons emprunter. Où déposer le corps ? Où célébrer l'adieu ? Où l'inhumer ou déposer les

cendres en cas de crémation ? Derrière la question des lieux se cache la question de ce que l'on va vivre. En effet, veiller un corps dans un domicile ou lui rendre visite à l'hôpital ou au funérarium n'est pas comparable. De même que célébrer l'adieu dans un crématorium ou une église n'est pas équivalent. Les lieux sont porteurs d'un sens particulier que la modernité ne peut effacer.

Ces choix sont faits d'abord en référence à ce que voulait le défunt, si toutefois il avait exprimé quelque chose sur ces questions de son vivant. Plus largement, le désir de vivre des obsèques qui reflètent sa personnalité est très enraciné chez nos contemporains. Cela amène à des choix parfois compliqués où se métissent des références à la tradition et des options singulières et personnalisées. Car le désir de personnalisation prime sur tout. Une célébration d'obsèques s'évalue à ce qui la distingue des autres.

La première étape du parcours funéraire est pour moi essentielle. C'est celle où les vivants sont confrontés à la dépouille. Or, c'est en présence de ce corps que la parole que la mort a à dire aux vivants peut s'entendre avec une acuité particulière. C'est alors que se préfigure la possible mutation des relations charnelles en relations spirituelles. Lors de l'adieu au visage, j'aime lire à l'assistance si présente à ce que nous vivons, le texte du Père Sertillanges : « On croit que la mort crée une infinie distance, alors qu'elle supprime toute distance en ramenant à l'esprit ce qui se localisait dans la chair. »

La deuxième étape est celle de la célébration proprement dite. Son lieu n'a plus rien d'évident. Et de cela l'Église a sa propre responsabilité en désignant parfois les funérariums et autres crématoriums comme des substituts crédibles à l'église paroissiale. Car si l'adaptation aux nouvelles situations pastorales est nécessaire, les messages qui sont transmis aux opérateurs funéraires sont déterminants. Ces derniers favoriseront toujours les parcours courts

et rapides, synonymes malheureusement d'un appauvrissement symbolique et de sens pour l'assistance.

Quant à la troisième étape, celle du lieu définitif de repos, le développement de la crémation en a comme brouillé la signification profonde. En effet, l'étonnante augmentation des dispersions de cendres est venue populariser l'idée que les funérailles pouvaient se vivre sans lieu de mémoire. Ainsi, l'une des fonctions premières des rites funéraires, à savoir la mise à distance de la dépouille en un lieu de pèlerinage et de souvenir possible, est profondément remise en cause.

Dans ce contexte social fragilisé, le rôle de l'opérateur funéraire est de plus en plus important. Son magistère d'influence sur les familles ne cesse de croître, mais ce dernier est essentiellement guidé par des intérêts particuliers. C'est pourquoi je vis ma mission au sein du SCF comme étant signe de contradiction. Je suis en effet témoin de tant d'énergies vitales à l'œuvre au long du parcours rituel que je vis comme un devoir d'en témoigner.

Notre société est malade d'un rapport à la mort atrophié, qui ne voit que le drame de la rupture relationnelle vécue comme une fin, et non une transformation. La vision pascale de la mort est sans doute la réalité de la foi la plus mal comprise dans notre monde sécularisé. Pourtant, comme le rappelle saint Paul, si le Christ n'est pas ressuscité, « votre foi est vaine, illusoire... » Les obsèques sont vraiment le moment d'en témoigner.

Christian de Cacqueray Paris

Note de la Rédaction

Rendue public le 25 octobre 2016, l'Instruction Ad resurgendum Christo, « Pour ressusciter avec le Christ », sur la sépulture des défunts et la conservation des cendres en cas de crémation, a été approuvée par le pape François, et datée du 15 août 2016. Dès 1963, l'Église rappelait que « la crémation n'est pas contraire en soi à la religion chrétienne et qu'on ne devait plus refuser les sacrements et les obsèques à ceux qui demandaient la crémation ». Alors que la crémation se répand et que de nouvelles idées en contradiction avec la foi chrétienne circulent, la Congrégation pour la doctrine de la foi choisit de publier cette nouvelle instruction « pour réaffirmer les raisons doctrinales et pastorales de la préférence pour l'inhumation des corps ; elle voudrait aussi établir des normes portant sur la conservation des cendres en cas de crémation ». Si l'Église continue de préférer l'inhumation des corps, elle n'interdit pas la crémation et « ne voit pas de raisons doctrinales pour prohiber cette pratique. En effet, la crémation du cadavre ne touche pas à l'âme et n'empêche pas la toute-puissance divine de ressusciter le corps ». L'Église précise que « les cendres du défunt doivent être conservées normalement dans un lieu sacré, à savoir le cimetière ou, le cas échéant, une église ou un espace spécialement dédié à cet effet par l'autorité ecclésiastique compétente ». Le souci de Ch. de Cacqueray face à la perte des lieux de mémoire va tout-à-fait dans le sens de cette instruction.